

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :

Toute commande de travaux implique l'acceptation pleine et entière par le client des présentes conditions générales d'exécution et de règlement. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières des travaux à réaliser, le contrat est soumis au droit français,

DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE :

L'offre de l'entreprise a une validité de trois mois à compter de sa date de remise au client ; Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, l'entreprise se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre,

AUTORISATIONS :

Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention des autorisations administratives ou de voisinage nécessaires à l'exécution du marché, Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché,

CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX :

Les travaux sont exécutés conformément aux règles de l'art en vigueur à la date d'établissement du devis, les matériaux utilisés seront conformes aux normes de qualité et de choix prévues au devis, à défaut, un accord réciproque sera nécessaire. L'entreprise refusera toute exécution de travaux non conforme aux règles de l'art, elle pourra également refuser l'utilisation de matériaux et de produits qui lui seraient fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût.

L'eau, l'électricité, les accès et les aires de stockage et d'installations nécessaires à la bonne conduite des travaux seront mis à disposition de l'entreprise LAURENT Jean-Louis, gratuitement et à proximité du chantier. L'entreprise LAURENT Jean-Louis s'engage à en faire une utilisation normale et dans le respect de l'habitation du client.

DELAI D'EXECUTION :

Le début des travaux sera exécuté dans un délai maximum de 12 mois après la signature du contrat. Le début des travaux sera confirmé avec le client dès réception du devis signé. Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus par le client. Les délais d'exécution ne tiennent pas compte des retards éventuels occasionnés par une cause indépendante à la volonté de l'entreprise LAURENT Jean-Louis, à cet effet ils pourront être prolongés de plein droit dans les cas suivants :

- Intempéries (grand froid ou canicule – température < 5°C ou > 35°C, fortes pluies pouvant impacter de façon substantielle la qualité du résultat final
- cas de force majeure
- Jours fériés ou chômés suivant le calendrier français en vigueur
- Travaux imprévus faisant l'objet de travaux supplémentaires

MODIFICATIONS DU MARCHE- AVENANTS :

Toutes les modifications apportées au marché feront l'objet d'avenants chiffrés conclus entre l'entreprise et le client.

PRIX ET REGLEMENTS :

Le prix du marché est fixé par le devis, modifié le cas échéant par avenants, et par l'application de la clause de variation de prix précisée à l'article 7-2. dans le cas de modification des charges imposées par voie législative ou réglementaire, le prix sera ajusté des dépenses ou économies en résultant. Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées par elle à ce titre.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

Nos références bancaires : Crédit Agricole Atlantique Vendée IBAN : FR76 1470 6000 0487 1513 2000 074 BIC : AGRIFRPP847

- a) sauf stipulation contraire, les factures sont payables à réception de celles-ci, dans la limite de 30 jours de la date de leur envoi. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
 - b) à défaut de paiement à l'échéance, une indemnité fixée 1,5% du montant des sommes dues par mois de retard, par rapport aux conditions de paiement fixées ci-dessus, est applicable de plein droit, dès réception de la mise en demeure adressée au client par lettre recommandée avec avis de réception. Cette mise en demeure peut prévoir l'interruption des travaux tant que les sommes dues n'ont pas été réglées
- Le non-paiement entraîne également une indemnité forfaitaire de 40 €uros pour frais de recouvrement .

PIERRE : DEMI-PRODUITS

Toute vente de produits non achevés, tels que les blocs, tranches ou ébauches, opus, sont faites pour marchandises et emballages reconnus et agréés au départ de l'expédition. Le client a l'obligation de s'enquérir des dates d'expédition, en vue de venir contrôler la qualité, le mesurage, etc., comme il le jugera nécessaire . Si cette vérification n'est pas faite, la marchandise et l'emballage seront considérés comme définitivement agréés. Nous ne répondons en aucun cas des défauts naturels de la pierre pouvant être rencontrés à la transformation. Le transformateur ou l'utilisateur est seul responsable de la qualité des produits transformés ou adaptés par ses soins et de l'usage auquel il les destine.

PRODUIT FINI

PIERRE :

La pierre, matériau naturel, peut présenter des variations de couleur, veinage, texture, etc. L'échantillon contractuel définit la tonalité générale, mais n'implique pas identité d'aspect avec la fourniture livrée.

Les particularités naturelles telles que veinages, coquilles, géodes, crapauds, trous, nœuds, strates, porosité, veines cristallines, oxydes et pyrites de fer (points de rouille), flammes, différence de nuance, etc. ne peuvent être considérés comme des défauts et faire l'objet de refus, ni donner lieu à réduction de prix,

ENDUIT

Les enduits réalisés par nos soins (non prêts à l'emploi) à base de chaux peuvent présenter des variantes par rapport aux échantillons, du fait des conditions météorologiques, temps de séchage, épaisseur d'enduit, exposition de la façade et présenter quelques particularités comme points de rouille (présents dans le sable) et ne peut être considérés comme motif de refus, ni donner lieu à réduction de prix

RESERVE DE PROPRIETE :

En cas de vente de matériel ou de marchandises matériellement identifiables, l'ENT LAURENT Jean-Louis se réserve la propriété jusqu'au paiement effectif du prix, conformément à la loi n° 80.335 du 12-05-80.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE :

L'entreprise a souscrit une assurance de responsabilité professionnelle auprès de la compagnie MMA, Place du Docteur Daniel 44560 PAIMBOEUF, sous le numéro de police 116551719. Une attestation d'assurance pourra être fournie sur demande

RECEPTION DES TRAVAUX :

La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. La réception du chantier est certifiée par un procès verbal de réception signé conjointement entre le client et le représentant de l'entreprise LAURENT Jean-Louis. La réception est alors prononcée avec ou sans réserves. La réception sans réserve libère l'entreprise LAURENT Jean-Louis de toutes obligations contractuelles autre que celles relevant des garanties légales.

UTILISATION DU DEVIS :

Le devis et les documents annexés sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de l'entreprise. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce-personne qu'avec l'autorisation écrite du chef de l'entreprise et doivent lui être restitués, sans délai, s'il n'est pas donné suite à la proposition de l'entreprise.

PHOTOS DES CHANTIERS :

Afin de présenter nos prestations, nous avons besoin de réaliser des photos des chantiers réalisés (avant, pendant et après). Elles seront utilisées uniquement à des fins professionnelles, vos coordonnées personnelles ne seront jamais divulguées. Néanmoins toute opposition peut être communiquée à l'adresse mail suivante : laurent.jean-louis@club-internet.fr.

PROTECTION DES DONNEES :

Les informations recueillies vous concernant sont nécessaires pour le traitement de votre demande. Elles seront utilisées, exploitées et traitées à cette fin et dans le cadre de la relation commerciale qui peut en découler. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen de Protection des Données UE 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement pour les informations qui vous concernent. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant personnellement et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à laurent.jean-louis@club-internet.fr.

En cas de contestation avec un client agissant en tant que professionnel, le Tribunal de Commerce de Saint Nazaire sera seul compétent

" En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes :

L.A. MEDIATION

Médiateure certifiée

mediateurcpebpd@mediateurconsommation.fr

www.cpebpd.mediateurconsommation.fr

1, Allée des Camélias 44500 LA BAULE "